RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 29**

Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 27 JUIN 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget annexe d'exploitation et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque - Décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2025.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 13 décembre 2024, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du budget annexe de production et d'exploitation d'électricité photovoltaïque pour l'exercice 2025.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 32 500 € en dépenses de fonctionnement et à 140 000 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent de se prononcer sur la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2025 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, d'une part, et sur la détermination de la durée d'amortissement d'une centrale photovoltaïque, d'autre part.

I – La décision modificative n°1

Concernant cette DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente deux mouvements à somme nulle au niveau des crédits d'ordre.

Une inscription de 17 K€ au titre des dotations aux amortissements des centrales, ainsi qu'un virement à la section d'investissement constituent le besoin pour cette session budgétaire.

B - La section d'investissement

La section d'investissement présente également deux mouvements à somme nulle au titre des

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250627-123606-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

crédits d'ordre.

L'écriture de contrepartie des amortissements est constatée en recette, de même que le virement de 17 K€ en provenance de la section de fonctionnement.

Il est précisé qu'un rapport spécifique sur le transfert comptable des centrales photovoltaïques du budget général vers le budget annexe de production d'électricité d'origine photovoltaïque est également proposé à la présente séance.

II – La durée d'amortissement d'une centrale photovoltaïque

Le BP 2025 prévoit, notamment, s'agissant de sa section d'investissement, les dépenses liées à l'acquisition et la pose (ou installations) des différents équipements nécessaires au fonctionnement des centrales.

Dans la nomenclature M4, la durée d'amortissement d'une centrale photovoltaïque est généralement fixée entre 20 et 25 ans. Cette durée tient compte de la durée de vie moyenne des panneaux solaires et de leur rendement au fil du temps.

Aussi, conformément à ces préconisations et aux possibilités offertes par l'instruction budgétaire et comptable M4, la durée d'amortissement des centrales photovoltaïques est fixée à 25 ans.

Compte par nature	Catégorie d'immobilisation	Barème préconisé par la nomenclature M4	Durée retenue
2153	Centrales	20 à 25 ans	25 ans

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250627-123606-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget annexe d'exploitation et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque - Décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt sept juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :
Mme Nouriati DJAMBAE, M. Eric LE DISSES.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sandrine D'ANGIO à M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY à Mme Danielle MILON, M. Sébastien JIBRAYEL à M. Azad KAZANDJIAN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250627-123606-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2025-06-27-29

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 27 JUIN 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget annexe d'exploitation et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque - Décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 27 juin 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire du budget annexe d'exploitation et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°1 pour l'exercice 2025 pour le budget annexe de production d'électricité photovoltaïque ;

- de fixer la durée d'amortissement des centrales photovoltaïques à 25 ans ;

- de préciser que cette DM1 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M4.

Adopte à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250627-123606-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Pour : 46
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 10
Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

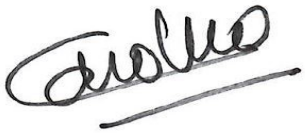

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250627-123606-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025